

27 mars 2007

07.124

Interpellation Patrick Erard**Mettons de l'énergie pour l'économiser**

Nos récents débats sur la conception directrice de l'énergie et ceux du Conseil National de la session de mars démontrent qu'il nous faut urgemment prendre des mesures énergiques, parfois simples, petites, mais qui, additionnées, portent leurs fruits et sont souvent, également, sources d'économies financières.

Considérant que l'exemple a une valeur pédagogique et incitative, nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer sur les mesures qu'il entend prendre dans ce domaine et de répondre en particulier à quelques-unes de nos interrogations:

1. Le CE envisage-t-il de bannir les ampoules à incandescence dans les bâtiments publics cantonaux? Un programme de remplacement systématique des ampoules à incandescence par des ampoules économiques est-il prévu?
2. Les centaines d'ordinateurs de bureau de l'administration cantonale sont-ils optimisés énergétiquement et branchés sur une prise électrique multiple permettant l'extinction totale de l'unité centrale et des périphériques? Si oui, le personnel est-il informé de l'importance d'arrêter complètement leur équipement? Si non, est-il possible de mettre en œuvre cette politique d'information?
3. Les imprimantes et photocopieuses sont-elles systématiquement arrêtées la nuit et les fins de semaines?
4. Le système informatique central est-il optimisé énergétiquement y compris concernant la climatisation? La chaleur évacuée est-elle valorisée?
5. D'autres appareils – éclairage en particulier – utilisent des transformateurs qui consomment du courant en permanence. Avons-nous une idée du nombre des appareils "en attente" et une politique appliquée à leur égard?
6. Le courrier électronique a multiplié les échanges et sa rapidité et sa simplicité nous ont rapidement fait oublier que derrière la touche "envoyer" se trouve des personnes qui doivent arrêter leur travail pour répondre. Surtout, la tendance forte est d'imprimer les messages, même les plus insignifiants, pour pouvoir ensuite les traiter et les classer. Existe-t-il une réglementation, des modalités d'utilisation, ou des recommandations incitant à une utilisation plus parcimonieuse du courriel et surtout à l'impression des messages?
7. Depuis quelques années, une nouvelle espèce de champignon est venue envahir le Château. Les fontaines à eau, continuellement branchées, fournissent une eau certes fraîche, mais chère et dispendieuse en énergie. Combien de ces fontaines ont-elles été acquises dans l'administration et à quel prix – installation et entretien? Est-il prévu de revenir à l'eau du réseau qui est tout de même d'une qualité irréprochable dans nos contrées?
8. Année "Niño" oblige, si une nouvelle canicule frappait à nos portes cet été, la politique en matière de climatisation et d'utilisation de ventilateurs dans l'administration cantonale est-elle arrêtée?
9. Existe-t-il des directives pour le choix des véhicules neufs lors du renouvellement du parc automobile? Des critères écologiques sont-ils appliqués systématiquement?
10. De manière générale, des directives en matière d'acquisition d'appareils existent-elles, comme par exemple l'achat d'appareils les moins gourmands en énergie – énergie grise y compris? Quelle est la marge de manœuvre des chefs de services dans ce domaine? Y a-t-il un contrôle?
11. Des mesures d'optimisation sont-elles envisagées concernant le chauffage des locaux? De plus, existe-t-il dans les locaux de l'administration des chauffages électriques? Et si oui, le CE envisage-t-il de les remplacer?

Finalement, et sans être exhaustif, le Conseil d'Etat intègre-t-il dans ses réflexions en matière de réorganisation de l'administration le critère "économie d'énergie" – localisation des services, choix et équipements des bâtiments, proximité avec les transports publics, etc...?

Cosignataires: D. Angst, B. Horisberger, P.-A. Thiébaud et P. Hermann.